

É C O L E D E
D O N T E M P O S D E
D E M O N T R A I N E
L A T E M P O R A I N E

SERVICES AUX DIPLÔMÉ·E·S

DEMANDE DE RÉSIDENCE / STUDIO-LABORATOIRE

L'EDCM ACCOMPAGNE SES DIPLÔMÉ·E·S

L'École de danse contemporaine de Montréal offre aux diplômé·e·s des cinq dernières années des heures de studio pour la réalisation de projets facilitant leur intégration sur le marché du travail : création ou répétition d'une pièce chorégraphique, préparation d'une audition, captation de matériel pour un portfolio virtuel, mentorat ou coaching en vue d'une performance ou en entraînement régulier.

Les projets nécessitant dix heures et plus de réservation en studio doivent faire l'objet d'une demande de résidence.

Jusqu'à 50 heures de studio sont offertes selon la nature du projet.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme de soutien à ses diplômé·e·s de l'École de danse contemporaine de Montréal.



Photo : Julie Artacho | Interprète : Nils Levazeux



PROCESSUS DE SÉLECTION

Les projets peuvent être déposés en tout temps auprès de la coordonnatrice des services à la communauté en remplissant le formulaire de dépôt de projet ci-dessous et en envoyant tout document pertinent à coordination@edcm.ca

► FORMULAIRE DE DÉPÔT D'UN PROJET

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Appartenance à l'une des catégories suivantes :
 - Création ou répétition d'une pièce chorégraphique
 - Préparation d'une audition
 - Captation de matériel pour un portfolio virtuel
 - Mentorat ou *coaching* en vue d'une performance
 - Entraînement régulier
- Qualité du projet
- Faisabilité du projet
- Respect des horaires et des ressources matérielles
- Mise en valeur évidente du travail des interprètes
- Présentation d'un seul projet par année
- Prédominance de diplômé-e-s de l'EDCM parmi les participants au projet



Photo : Julie Artacho / Interprète : Aurélie Anne Figaro



TERMES ET CONDITIONS

- La résidence de création est accordée dans le cadre d'une session (de septembre à décembre à l'automne et de janvier à mai en hiver) pour une durée maximale de 50 heures.
- La réservation de studio doit se faire selon l'horaire déterminé par l'École au minimum 10 jours à l'avance, l'horaire établi doit être respecté et le-la Résident-e s'engage à quitter le studio à l'heure de fin de sa période de réservation.
- L'annulation ou la modification d'une réservation par le-la Résident-e doit être communiquée par écrit au minimum 72 heures à l'avance.
- Le-la Résident-e s'engage à remettre à l'École, au moins une semaine avant sa première période de réservation, une liste des participant-e-s au projet. Seules ces personnes seront admises en studio.
- Aucune représentation ou activité payante n'est autorisée.
- Lors d'une diffusion, les outils promotionnels tels que les invitations et les programmes doivent inclure la mention suivante :

Le projet NOM DE VOTRE PROJET a bénéficié d'une résidence/studio-laboratoire à l'École de danse contemporaine de Montréal dans le cadre de son service aux diplômé·e·s.



RÈGLEMENTS D'UTILISATION DES STUDIOS

- Il est interdit de manger ou de boire toute boisson autre que de l'eau dans les studios.
- Il est obligatoire de prendre connaissance et de respecter rigoureusement la procédure d'utilisation des systèmes de son affichée au mur.
- Le-la Résident-e doit se conformer au code vestimentaire de l'École qui exige de toute personne circulant dans ses espaces (studios et espaces communs) le port d'un haut confortable - maillot, camisole, top sport et ou chandail à manche longue - ainsi qu'un pantalon court ou long.
- Les instruments en studio ne peuvent pas être utilisés et ne doivent pas être déplacés.
- L'utilisation de chaussures pouvant abîmer les tapis – chaussures laissant des marques noires, chaussures à talon aiguille, etc. – n'est pas permise dans les studios.
- L'utilisation de tout autre matériel pouvant abîmer les tapis – mobilier, décor, objet diffusant de la chaleur, etc. – est également proscrite.
- Aucun matériel, qu'il appartienne à l'École ou au-la Résident-e, ne doit être laissé en studio.
- Le-la Résident-e doit signifier sa présence à l'arrivée et aviser de son départ au bureau de la réception.
- L'employé-e de la réception procédera à l'inspection du studio en présence du-de la Résident-e avant et après la réservation afin de s'assurer de l'état du studio.



AU PLAISIR DE RECEVOIR VOS PROJETS!

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question :

Ariane Labelle-Côté

Coordonnatrice des services à la communauté

514-866-9814 poste 234

coordination@edcm.ca

E D

C M

. C A

Interprète : Nūr Khatir

